

Dijon

Pôle Cohésion Sociale  
Service de l'Etat Civil  
Section Décès-Inhumations

*Nous, Maire de la Ville de Dijon*

**V U**

- 1) Les articles L.2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020, donnant délégation au Maire et aux Adjointes dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus,
- 3) La demande d'achat d'un monument faite par Monsieur et Madame Patrick et Jeannine NEE, domiciliés à Dijon (Côte-d'Or) 117 boulevard des Bourroches.

**ARRETONS :**

- ARTICLE 1 -** La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente d'un monument couleur pour un montant de **152 euros** à Monsieur et Madame Patrick et Jeannine NEE.
- ARTICLE 2 -** Notification du présent arrêté sera adressée à Monsieur et Madame Patrick et Jeannine NEE, domiciliés à Dijon (Côte-d'Or) 117 boulevard des Bourroches.
- ARTICLE 3 -** L'enlèvement du monument sera à effectuer avant le 21 novembre 2022.
- ARTICLE 4 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
  - M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville,  
Le 6 octobre 2022

La Première Adjointe,



**Nathalie KOENDERS**

0exemplaire intéressé  
0exemplaire service des finances  
0exemplaire cimetière  
0exemplaire préfecture  
0exemplaire registre